B

Commune de Brot-Plamboz

Rapport du Conseil communal au Conseil général

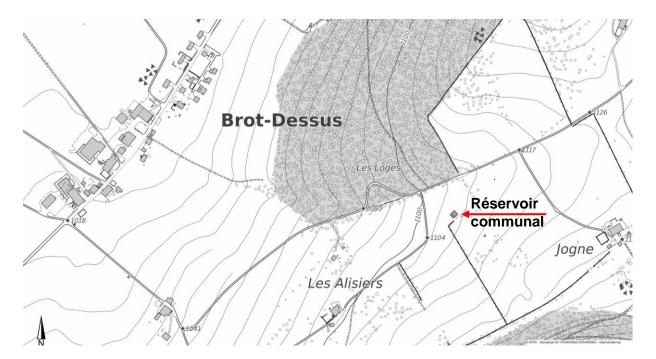
relatif à une demande de crédit de Fr. 12'100.—
pour divers travaux de mises aux normes
au réservoir communal d'eau propre à Jogne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Introduction

M. Ralph Grobe, notre conseiller communal chargé de l'approvisionnement en eau potable, a rencontré deux employés de l'entreprise Viteos SA qui lui ont expliqué les travaux qu'ils vont entreprendre, dans le cadre de rénovation des infrastructures d'approvisionnement en eau de la Ville de La Chaux-de-Fonds, à notre réservoir communal d'eau propre à Jogne. Ils remplaceront la conduite et le dispositif de livraison d'eau, plus précisément le compteur sera remplacé, la nouvelle vanne sera motorisée et pilotée par une sonde de niveau et le tout sera relié à leur système de contrôle/commande incluant la téléalarme. Le flotteur sera donc supprimé. Ils installeront dans notre réservoir un éclairage et une prise électrique. Ils procéderont à ces travaux au printemps et la commune y participera symboliquement à hauteur de Fr. 2'000.—.

Par contre, notre commune devra procéder à quelques mises aux normes de son réservoir.



Description des travaux de mises aux normes

- ✓ Un couvercle étanche en inox avec cadenas sera posé.
- ✓ La porte d'entrée sera remplacée.
- ✓ Les deux échelles d'accès rouillées seront remplacées.

- ✓ Pose d'une nouvelle échelle alimentaire.
- ✓ Le tuyau en inox de 100 mm qui sort du réservoir devra être muni d'un filtre absolu pour l'aspiration, qui sera changé ensuite tous les quatre ans.
- ✓ Les fers à béton qui sortent et qui sont rouillés seront traités.

Les travaux sont prévus après les vacances d'été.

<u>Coûts estimatifs</u> Fr.

Couvercle étanche

et échelles d'accès (Pascal Bettex) 7'948.30 Echelle alimentaire (Pascal Bettex) 1'938.60 Filtra absolu (Tecnofil) 1'023.85 Traitement fers à béton (Gian-Carlo Frosio) 1'120.—

Il est à noter que nous récupérons la TVA sur les dépenses liées au réseau d'eau.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre ce rapport en considération et d'accepter l'arrêté qui vous est soumis et que vous trouverez sur la page suivante.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Brot-Plamboz, le 20 avril 2020.

LE CONSEIL COMMUNAL

B

Commune de Brot-Plamboz

Demande d'un crédit pour divers travaux de mises aux normes du réservoir communal d'eau

LE CONSEIL GÉNÉRAL,	
vu le rapport du Conseil communal, du 20 avril 2020 ;	
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;	
sur la proposition du Conseil communal,	

arrête:

Article premier. – Un crédit de Fr. 12'100.— est accordé au Conseil communal pour divers travaux de mises aux normes du réservoir communal d'eau de Jogne.

Art. 2. – La dépense sera portée au compte des investissements 50300.00 chapitre 7010 – Approvisionnement en eau et amortie au taux de 2,5%.

Art. 3. – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Brot-Plamboz, le 8 juin 2020.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire : Le président : Noémie Grezet Pierre-Eric Jacot